



Plateforme Annonce Handicap

Accompagner l'annonce  
d'une mauvaise nouvelle

# MEMORANDUM

A l'approche des différents scrutins électoraux de 2024, la **Plateforme Annonce Handicap** souhaite sensibiliser les candidats et futurs mandataires aux **5 demandes suivantes** :

- **1. Aide aux personnes et handicap : Pérennisation du travail de sensibilisation/formation à l'annonce du handicap** auprès des médecins et futurs médecins, des professionnels et futurs professionnels des secteurs paramédicaux, des parents et fratries, des aidants proches, des associations concernées. La PAH est soutenue depuis plusieurs années par la Région wallonne (AVIQ) et la Commission communautaire française (PHARE). Ces subsides sont indispensables mais vu les caractères ponctuel et annuel de ce soutien, la tardivité des paiements effectifs, beaucoup d'incertitudes émaillent le travail de la PAH. Pour pérenniser le travail essentiel réalisé, **la PAH souhaite une convention courant sur plusieurs années.**
- **2. Enseignement supérieur : Adaptation des cursus des futurs médecins et futurs professionnels** paramédicaux pour que toutes les universités et Hautes écoles concernées aient l'obligation de proposer une sensibilisation à l'annonce du handicap et de la mauvaise nouvelle à leurs étudiants ;
- **3. Sécurité sociale : Remboursement INAMI pour une double consultation.** La PAH demande que l'Inami analyse le bien-fondé d'un projet de numéro de nomenclature spécifique à l'annonce d'un diagnostic de déficience ou de maladie grave, en partenariat avec les mutualités, l'INAMI et les ministres compétents pour proposer la prise en charge d'une double consultation à l'attention de la personne concernée et de son entourage (aidants-proches) ;
- **4. Sécurité sociale : Désignation et prise en charge financière de la mission d'un coordinateur médical en cas de suspicion** d'un handicap ou maladie grave lors du temps des recherches multidisciplinaires (qui peuvent durer plusieurs mois), et cela pour maintenir le lien entre le patient/la famille et les différents médecins ou professionnels paramédicaux consultés ;
- **5. Enseignement** : Réflexions et travail à mener sur la façon dont les professeurs, directions d'écoles, responsables des centres PMS annoncent aux parents **des suspicions de besoins spécifiques au niveau de l'enseignement** (dys, TDAH, haut potentiel, ...). Forte de son expérience et en partenariat avec des spécialistes, la PAH projette de créer des sensibilisations spécifiques et un livret particulier sur l'«annonce des besoins spécifiques dans l'enseignement». Ce travail demandera un soutien public particulier.

Asbl PAH  
212, Ch. de La Hulpe  
1170 Bruxelles  
RPM Bxl-0831-036-810

☎ 0472 12 49 35  
bureaupah@  
@ hotmail.com  
🏦 Banque  
BE81001641261824

La PAH est soutenue  
et agréée par La  
Région wallonne  
(AVIQ) et la  
Commission  
Communautaire  
française (Phare).